

De la Francophonie à la Francofolie des rapports de pouvoir en Afrique : cas de l'élection présidentielle du 27 août 2016 au Gabon

E. Fabert MENSAH NGOMA Enseignant-Chercheur

Département d'Anthropologie Université Omar BONGO (UOB Libreville, Gabon)

Le livre [\[1\]](#) veut montrer qu'il n'y a pas de pouvoir – jamais et nulle part – qui n'implique une théâtralisation, une mise en scène, un appareil ; qu'il n'y a pas de pouvoir nu et muet. Mais il faut aller plus loin et refuser ce qu'une tradition politique veut croire : le pouvoir ne se réduit jamais au rapport de domination entre dominants et assujettis. Le « théâtre » qui l'accompagne n'est jamais un habit qui s'ajoute à la réalité du pouvoir pour la dissimuler. L'effet de pouvoir résulte de la théâtralisation elle-même. La théâtralisation est le fonctionnement même du politique

A. Akoun, 1981 :17

Entre *discours* et *rapports* officiels proposés par de « grandes » institutions internationales ou interétatiques à l'instar de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union Européenne (UE), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) etc., ceux des États dits démocratiques et très souvent cités ou au contraire qui s'auto désignent comme exemples *exceptionnels* en matière de respect supposé des droits de l'Homme et du Citoyen, comme c'est le cas de la France ; et la réalité des faits politiques et observables sur le terrain notamment au sein des sociétés africaines, se nouent un décalage et une

incohérence dont il sera question dans la présente réflexion. Notre attention se porte sur la francophonie, la France et ses rapports avec le Gabon du fait de son ancrage historique et systémique.

Le décalage, de plus en plus flagrant, entre *discours* et rapports officiels, tous deux flanqués généralement d'un « label diplomatique » que certains n'hésitent pas à qualifier de « langue de bois », qui nous fait penser que la Francophonie, à l'instar d'autres institutions du même genre, souffrirait de *troubles mentaux* au sens d'un *égarement des idées*, voire des *actes* qu'elle émet ou accomplit dans son appréciation des processus électoraux fastidieux en Afrique . Autrement dit, au terme du choix par les peuples subsahariens de la « figure » devant incarner, le temps d'un mandat, le pouvoir politique qui présidera à leur destinée, « la caution internationale » attendue par ces populations est en dissonance avec l'expression manifestée dans les urnes. La connaissance diffusée par cette instance qui est, au nom de la communauté internationale, un gage quasi absolu de vérité, ne correspond pas aux faits. D'où le titre de notre texte, volontairement provocateur : *De la francophonie à la franco-folie des rapports de pouvoir en Afrique : cas de l'élection présidentielle du 27 août 2016 au Gabon.*

Il nous semble en effet que cette inadéquation entre *discours et rapports officiels* des institutions internationales (cas de l'OIF) et la réalité des faits sur le terrain en matière d'élections en Afrique noire, plus largement, et en Afrique centrale, en particulier (Gabon, Congo, Cameroun, Tchad et Centrafrique), n'est pas hasardeuse. Elle semble plutôt pensée et entretenue dans un but précis, celui d'informer, avec toutes les subtilités que cela implique, une réalité qu'il vaudrait mieux taire. Celle d'un continuum historique dont la simple évocation dans le contexte présent laisse penser à un anachronisme sans toutefois en être un puisque que le phénomène est bien actuel. Il s'agit de la *colonialité du pouvoir*[\[2\]](#). Ainsi, ces « atermoiements institutionnels » qui se traduisent dans les faits par le « strict service minimum » quand il s'agit de poser des actes ou de prendre des engagements internationaux forts en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme trahissent une volonté de maintenir un statu quo pour des pouvoirs en place, issus, pour la plupart, des indépendances naissantes ou liés de manière quasi ontique au projet colonial. Tout cela en vue de maintenir une mainmise exclusive sur les ressources naturelles de ces pays, toute chose qui fait écho à l'idée d'une reconcentration drastique du pouvoir politique et du contrôle des ressources évoquée par Anibal Quijano (A. Quijano 1997). Ne dit-on d'ailleurs pas,

d'après le général De Gaulle, que *la France n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts* ?

Une fois ces observations faites, il convient d'abord de définir et préciser la logique qui sous-tend notre démarche. Il faut préalablement dire que les choix portés sur les termes *Francophonie* et *Franco-folie*^[3] nous permettent de rendre compte d'une paradoxale réalité qui est, de notre point de vue, faiblement questionnée de nos jours. Il s'agit, d'un côté, du sérieux qu'est censée incarner une institution comme l'OIF dont les missions sont, à plus d'un titre, louables, et d'un autre côté, des incongruités de certains de ses comptes-rendus, jouant contre les intérêts des peuples qu'elle est supposée rassembler en son sein en vue d'un co-développement (ou développement partagé) basé sur la langue française, ciment essentiel de leur collaboration.

Par le terme *Francophonie*, nous entendons, premièrement, l'idée d'une communauté des peuples francophones parce que locuteurs du français ; ensuite, celle de l'institution (OIF) fondée justement sur le partage du français, et de valeurs supposément communes qu'elle est censée promouvoir en son sein et au-delà ; enfin, c'est l'idée ; centrale à notre propos, d'un instrument efficace au service de la « colonialité du pouvoir » qui continue de structurer, subtilement, mais aussi, grossièrement, les pratiques étatiques des anciennes colonies françaises, notamment l'Afrique noire et centrale. Le choix du terme *Franco-folie* pour sa part, que nous avons voulu péjoratif, voire provocateur, nous permet de rendre compte de l'indiscernabilité de la nature des rapports bilatéraux entre la métropole et ses « anciennes » colonies - parce qu'il s'agit en réalité de rapports bilatéraux hérités, sinon mus par cette période coloniale - dans un contexte que l'on n'a de cesse de qualifier de démocratique, les nombreuses conférences nationales des années 90 ayant permis d'inaugurer cette nouvelle ère politique avant la reconstitution de nombreuses dictatures ou, plus exactement, de simulacres de démocraties.

Cette indiscernabilité incarnée par le « double langage » de la France et de « son instrument », la Francophonie, se donne le plus souvent à voir aux termes des processus électoraux et fait curieusement penser à une crise de schizophrénie^[4] tant le décalage entre la réalité considérée (ensemble du processus électoral, de l'organisation au vote proprement) et le discours sur cette dernière est énorme. C'est donc la référence à l'idée de schizophrénie qui nous permet de mettre en exergue l'envers obscur de la *modernité occidentale*^[5] des rapports bilatéraux

matérialisée ici par la Francophonie. En effet, la France dite officielle s'emploie à « dénoncer » les nombreuses irrégularités observées lors des processus électoraux en Afrique noire, mais celle des affaires s'empresse de signer, le plus souvent avant même que les contentieux électoraux ne soient totalement vidés, des juteux contrats avec ceux que la première désigne elle-même par le terme peu honorant de : *présidents mal élus*. Signalons par ailleurs que l'expression de *colonialité* que nous proposons de mettre en scène par le truchement de la Francophonie n'est pas essentiellement politique. Elle revêt des formes plutôt hétérogènes allant des formes de domination culturelle aux modèles de productions de pensées scientifiques et donc universitaires (*colonialité du savoir*) en passant par des interfaces encore plus visibles telles que l'industrie et l'économie qui sont les deux faces d'une même pièce. Toutes choses qui augurent d'une réelle difficulté en matière de saisie immédiate du phénomène autant que dans l'exercice qui consiste à le décrire. Il faut dire qu'à l'intérieur de la structure étudiée (OIF), la *colonialité du pouvoir* tout comme celle du savoir se construisent subrepticement. Autrement dit, les acteurs en présence, en dehors des initiateurs évidemment, n'ont aucune conscience des enjeux au cœur du projet. Ainsi, ces derniers agissent-ils, bien malgré eux, contre leurs propres intérêts (politiques, culturels et intellectuels) sans d'ailleurs s'en préoccuper car les leviers structurels en œuvre dans cette vaste entreprise échappent pour l'essentiel à la vigilance de celles et ceux à qui l'action est destinée. Pour une meilleure appréhension du phénomène, il est bon que nous nous replongions brièvement dans les fondements historiques de ce qui s'apparente à une « machine savamment huilée ».

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), une institution loin d'être récente et dénuée de toute intentionnalité.

Historiciser l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en tant que structure au cœur de laquelle prend effet la réalité (*la colonialité du pouvoir et colonialité du savoir*) que nous nous proposons de décrire dans cette communication, nous paraît le moyen le plus pertinent pour établir la consubstantialité signalée plus haut entre, d'un côté, l'institution considérée et la France, et d'autre part, ces dernières et les « anciennes » colonies. Ainsi, afin de mieux appréhender le *Pouvoir sur scène* [6], référence au titre de l'ouvrage d'un célèbre anthropologue français, en l'occurrence, George Balandier, paru en 1980, nous ne retiendrons que deux éléments constitutifs de l'ensemble. Premièrement,

nous nous intéresserons à l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF)[7] où s'exerce *la colonialité du pouvoir*, en même temps que nous questionnerons *la colonialité du savoir* par le biais notamment de l'Agence Universitaire de la Francophonie ou AUF, un des organes de l'OIF ; en second lieu, nous examinerons une autre entité qui semble n'avoir aucun lien avec cette dernière mais dont le rôle et la fonction sont très exactement l'objet de notre analyse. Il s'agit de L'Institut de recherche pour le développement (IRD) (*la colonialité du savoir*).

De l'ADELFF[8] à l'OIF : l'expression d'une *colonialité du pouvoir* rondement menée

Si 1926 est effectivement considérée comme l'année de la création officielle de l'Association des Écrivains de Langue Française (ADELFF), 1924 est, quant à elle, considérée comme celle des prémices de ce qui deviendra, près de quatre décennies plus tard, l'Organisation Internationale la Francophonie (OIF). En effet, c'est sous l'impulsion de la Société des Romanciers Coloniaux (SRC), mise en œuvre en 1924, que va naître l'idée d'une organisation dont le but était de rassembler des écrivains dits « coloniaux » mais devant exercer une tutelle sur les premiers écrits de colonisés en langue française. Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre de ces deux structures (SRC ou de l'ADELFF), il est évident que, bien qu'utilisant la langue française à la fois comme prétexte et comme paravent, en prélude à d'éventuels contestations, dès les origines, elles ont un caractère fondamentalement colonial. Le caractère colonial de cette initiative apparaît lorsqu'on interroge le moment et le contexte de sa mise en œuvre, mais également dans la *maladroite* collusion entre *colonialité du pouvoir* et *colonialité du savoir*. En effet, en plus des tutelles exercées sur le sol et le sous-sol *colonisés* (ressources naturelles), sur les corps *colonisés* (oppression, travaux forcés, etc.), sur les images et symboles autochtones *colonisés* (cultures locales), le contrôle colonial soumettrait la pensée et les savoirs locaux. Ce, d'autant qu'à force d'oppression - nous sommes dans la période d'entre-deux guerres - commencent à se profiler à l'horizon quelques « poches de résistance » à cet état de fait. Les premiers boutons, certes encore épars, de voix et de pensées fortes commencent à éclore dans l'escarcelle coloniale, française mais pas seulement. Ainsi, Aimé Césaire (1913 - 2008) et Franz Fanon (1925 - 1961) pour la Martinique, Léon-Gontran Damas (1912 - 1978) pour la Guyanne française, Birago Diop (1906 - 1989), Léopold Sédar Senghor (1906 - 2001) Cheikh Anta Diop (1923 - 1986)

pour le Sénégal, Ahmed Sékou Touré (1922 - 1984) pour la Guinée Conakry, et bien d'autres, sont autant de voix et de porte-paroles de la condition du colonisé et plus largement de la condition noire. Il fallait, pour l'administration coloniale, contenir ou à tout le moins, canaliser, cette floraison. A cet effet, l'ADELFF s'avéra un instrument essentiel puisqu'il devait s'employer à mettre « sous contrôle » cette profusion de pensées contestataires de l'ordre établi.

Dans un article[9] dense, riche d'archives rigoureusement rassemblées, Ruth Bush et Claire Ducournau rendent compte avec force et détails des formes successives prises par l'Association des Ecrivains de Langue Française (ADELF), questionnant son fonctionnement, ses activités ainsi que ses objectifs. Il s'agit également, dans cet exercice, d'interroger les trajectoires sociales des membres dirigeants et les liens institutionnels que ces derniers ont tissés. Sont également étudiés les caractéristiques et le fonctionnement des récompenses littéraires destinées aux auteurs des travaux sur l'Afrique noire. Une comparaison est faite avec les autres récompenses attribuées par l'association et les prix spécifiquement réservés aux auteurs africains et/ou francophones, qui se sont multipliés au cours des deux dernières décennies. On peut déjà remarquer que dès son entame ce texte met simultanément en exergue, et de manière extraordinaire, sans toutefois jamais les nommer, *la colonialité du pouvoir et la colonialité du savoir*. C'est donc précisément dans les termes qui vont suivre qu'il est finalement possible d'observer puis de constater l'existence de cette réalité complexe, qui cesse, par la même occasion, de se poser en simple conjecture :

À la lumière d'archives en partie inédites, ainsi que d'une enquête ethnographique par observations et par entretiens menés auprès de différents responsables de l'ADELFF, le présent article vise à restituer l'ajustement de cette association aux différents contextes économiques, politiques et culturels qu'elle a traversés, notamment à travers des jeux mouvants d'alliances institutionnelles. Au-delà, deux aspects discursifs assurent la continuité de l'institution sur la longue durée : la rhétorique qu'on y adopte, empreinte d'une adhésion au colonialisme puis d'une nostalgie, toutes deux largement implicites et impensées, et la référence constante à l'universalisme de la langue française qui rencontre les intérêts temporels d'autres institutions comme l'Académie française ou l'Organisation internationale de la francophonie, qui fait de l'ADELFF un précurseur de son entreprise (Ruth Bush et Claire Ducournau 2015 : 537 - 538).

En effet, si au moment de la fondation de cette association, les enjeux de l'époque

semblaient a *priori* essentiellement littéraires ou esthétiques, il n'échappe désormais à personne que ces enjeux dépassaient largement la simple sphère académique et que ceux-ci continuent d'ailleurs d'instruire, sous des formes plus insidieuses évidemment, les rapports de domination (*colonialité*). Cela se fait par exemple à travers des structures telles que la Coopération française, qui régit les rapports socioéconomique, politique, culturels et académico-scientifique des sociétés jadis sous le joug colonial. Rappelons ici que le concept de *colonialité* qui structure de bout en bout notre réflexion dans le présent article est entendu comme un phénomène historique qui garde son actualité aujourd'hui encore. Sa déclinaison actuelle est plus complexe que ne l'est celle du *colonialisme*[\[10\]](#) connu jusqu'ici. Quand le colonialisme, en effet, s'appuyait sur un dispositif administratif, militaire mais également missionnaire pour maintenir sa domination sur un ensemble de peuples, la *colonialité* consiste quant à elle, comme l'indique Quijano, en une articulation planétaire d'un système de pouvoir « occidental » (Quijano, 2000). Ce système, nous disent d'ailleurs Escobar et Restrepo :

(...) se fonde sur une infériorisation prétendument naturelle des lieux, des groupes humains, des savoirs et des subjectivités non occidentales. Une infériorisation qui prend appui sur l'extraction des ressources et l'exploitation de la force de travail, dans une logique de reproduction élargie du capital. C'est donc cette articulation planétaire de la domination « occidentale » qui survécut historiquement au colonialisme qui agit par le biais de dispositifs « civilisationnels » contemporains tels que les discours et les technologies du développement ou de la globalisation. Elle comprend aussi bien des dimensions ontologiques (colonialité de l'être) qu'épistémiques (colonialité du savoir), révélant diverses modalités d'eurocentrisme. La colonialité renvoie donc à un phénomène de plus grande envergure que les conceptions, quelquefois simplistes, des relations planétaires de pouvoir s'exprimant dans les termes de néo-colonialisme ou d'impérialisme culturel (Arturo Escobar et Eduardo Restrepo, 2009 : 86).

Bref, il s'agit d'un système à la fois vicieux et vicié : il ne consiste plus à maintenir sous des chaînes visibles les individus dont il réduit pour ainsi dire l'humanité (dans la mesure où celle-ci est clairement infériorisée par rapport à celle des Occidentaux) ; il veille en fait à les maintenir sous des *chaînes invisibles*[\[11\]](#) encore plus solides que les premières. En effet, aucun référent n'évoquant

explicitement l'oppression ou la domination, ces chaînes invisibles laissent croire à la liberté, promettent la prospérité et le développement, tout en feignant de placer l'ancien opprimé, pourrait-on dire, au centre de ce processus. Ce dispositif savamment pensé, qui a visiblement encore de longs jours devant lui, est précisément ce que le sociologue péruvien Anibal Quijano désigne par le terme la *colonialité*. Il s'agit ici d'un système de pouvoir qui émerge à l'époque moderne avec la colonisation et l'avènement du capitalisme. Il s'appuie, d'une part, sur une infériorisation systématique des non occidentaux et, de l'autre, sur l'extraction massive et à moindres coûts de leurs nombreuses ressources naturelles, ce qui nourrit un certain « capitalisme sauvage »[\[12\]](#). Sur l'infériorisation du colonisé, voici ce que déclarait le Général Azan, qui fut par ailleurs directeur du Service historique de l'Armée. Auteur de nombreux ouvrages sur l'Algérie et la colonisation, il a reçu le Grand prix de l'empire français pour l'ensemble de son œuvre :

« L'indigène n'est pas comparable au Français, [...] il n'a ni ses qualités morales, ni son instruction, ni sa religion [...], ni sa civilisation. L'erreur est généreuse et bien française ; elle a été commise par ceux qui ont rédigé la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen", au lieu de rédiger plus modestement la "Déclaration des droits du citoyen français". » P. Azan (1925 : 35).

Revenons à l'historique de la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie. En dehors des épisodes de 1924 et 1926, qui constituent véritablement le point de départ de cette Institution internationale, il y a d'autres dates marquantes. En 1950, l'Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue Française (UIJPLF), aujourd'hui Union de la Presse francophone (UPF), emboîte le pas à l'APELF. Cinq ans plus tard, c'est-à-dire en 1955, émerge une sorte de consortium, constitué par une Communauté des Radios Publiques Francophones, à l'instar de Radio France, Radio Suisse Romande, Radio Canada et de la Radio belge francophone.

Le fait marquant, lorsqu'on observe attentivement les débuts de cette institution (OIF), est la durée. Plus de vingt années se sont écoulées entre ce que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de pose de la première pierre (la SRC à l'ADELF) et le début effectif des travaux, avec la « remise » sur pied du projet institutionnel, notamment la création de l'UIJPLF ou de l'Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue Française. Questionner cette période creuse ou plus exactement d'inactivité nous fournirait de nombreux éléments susceptibles de

mieux appréhender les raisons profondes de ce *blanc*[\[13\]](#) dans une histoire singulière.

En effet, entre 1926, année de la création de l'ADELF et 1950, celle de la reprise des actions de « regroupement » et donc de « contrôle » par la métropole, par secteur d'activité dans ses colonies notamment, intervient la seconde guerre mondiale. Au cœur des événements, la France. De ce fait, l'effort de guerre devient le slogan prioritaire, l'affaire de tous et, donc, celle des colonies, puisque conquises et soumises. L'effort de guerre, tout comme l'effort de reconstruction, est une pseudo justification servant à mobiliser dans les colonies, le plus grand nombre de combattants devant œuvrer, au péril de leur vie, à la défense de la mère patrie, la France.

Notons qu'aux arguments fallacieux ayant servi à justifier la mobilisation des combattants dans les colonies, s'aggrave également le volet endoctrinement. En effet, au nom d'une prétendue « libération » d'une France désormais occupée par l'Allemagne et, malgré la paradoxale situation qui prévalait en son propre sein, c'est-à-dire une France scindée en deux entre (la France de Vichy et celle de la résistance), les colonisés ou plus exactement, l'indigène, qui jusqu'en 1924 n'étaient pas comparables aux Français d'après le général Azan, étaient appelés à la rescousse dans cette « drôle de guerre ». A cet effet, le général De Gaulle rappelait que : « (...) la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle ». Cet appel trouve en effet un écho favorable auprès des indigènes de Nouvelle Calédonie, notamment à travers Henri Naisseline, le premier chef coutumier Kanak, qui s'empresse de lancer à son tour un appel radiophonique en direction des autres chefs dans les termes suivants :

D'un regard clair et avec fierté, les indigènes de la Nouvelle-Calédonie libre doivent accourir aux côtés du général de Gaulle pour défendre l'honneur du drapeau tricolore qui représente l'esprit de la liberté et de la justice.

De nombreux colonisés seront pris dans cette « ferveur ». Ainsi paieront-ils du sang de leurs nombreux fils, le lourd tribut d'une guerre qui n'était pas la leur. Ou plus exactement, comme le dit l'illustre poète chanteur gabonais Pierre Claver Akendengué[\[14\]](#) à propos de la participation des Africains à cet événement, le prix d'« *une guerre sans haine, c'est-à-dire la guerre des autres* », (allusion aux colons)

Néanmoins, si à l'issue du conflit les Alliés furent victorieux, cette victoire fut ambiguë la France, la grande et puissante France des colonies. Le pays fut ravagé, acculé, sinistré et, par-dessus tout, asservi par l'occupant allemand, ironie du sort, un autre colon ? Au point qu'il lui avait fallu solliciter l'aide (sous la forme certes d'une contrainte absolue, mais aide néanmoins) des colonisés. De ceux que le principe de civilisation avait relégués en seconde zone d'une hiérarchie dont les critères de classement relevaient du seul avis de son instigateur[15]. Cette action qui semblait aller de soi pour la métropole, eu cependant des effets « dévastateurs » sur les rapports entre colonisateurs et colonisés, mis en épochè le temps du conflit.

Car le déroulement et l'issue de cette guerre mettent finalement en scène, pour le public colonisé notamment, l'allégorie de « l'opresseur oppressé », ou plus exactement celle du « puissant vaincu ». Et donc la possibilité de repenser, à l'aune de cette expérience particulière, la nature des rapports post conflit dans les colonies. Dans le même temps, il n'échappait pas à la France coloniale, bien que « vaincue » sur ses propres terres, que ce conflit mondial avait profondément contribué à écorcher encore un peu plus son image de puissance, de prestige aux yeux de ses obligés. Et que les rapports internationaux, en gros l'ordre mondial (économique, politique culturels scientifique, etc.), avait été totalement transformé, voire bouleversé. L'exercice de toute tutelle par la force et la violence de tout ordre était rendu incertain au terme de ce conflit puisque un tel cas de figure lui renverrait (l'administration coloniale), tel un miroir, l'exacte situation dont elle venait de vivre le cauchemar. En métropole comme en colonies, des voix[16], hier encore inaudibles, s'élevaient désormais avec force et détermination pour réclamer la liberté des colonisés, le droit aux indépendances et donc à disposer d'eux-mêmes, de leur avenir. C'était donc une nouvelle variable avec laquelle il faudrait désormais compter pour penser l'avenir des possessions françaises, notamment en Afrique noire.

Si pour certaines colonies d'Afrique, à l'instar de l'Algérie et de la Guinée Conakry, le divorce fut brutal, violent, avec les conséquences que nous connaissons aujourd'hui, dans les autres territoires de l'empire, la rupture fut plus ou moins douce. C'est ce changement de paradigme lié au risque d'une perte d'influence généralisée dans les anciennes colonies qui va expliquer, pour une part importante, que dès 1950, soit cinq ans seulement après la guerre, la France reprenne où elle l'avait laissé, mais sous de nouvelles auspices, ce que

nous avons appelé précédemment son programme de « regroupement » et de « contrôle », secteur par secteur dans les colonies, programme dans lequel s'exprime en effet la *colonialité du pouvoir français*.

Ainsi, mue par cette nouvelle donne, la France va-t-elle reprendre son plan visant à maintenir son contrôle sur ses colonies. En 1960, année marquée par les indépendances tous azimuts des colonies françaises d'Afrique, la première institution intergouvernementale francophone voit le jour et, avec elle, la Conférence des Ministres de l'Éducation (CONFEMEN). Les universitaires ne sont pas en reste puisqu'ils créent, dès le 13 septembre 1961, l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF). En 1967, les parlementaires issus de la métropole et des États nouvellement indépendants emboîtent le pas et lancent une association internationale avec pour créneau la langue française. Cette association deviendra en 1997 l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (AFP). En 1967, c'est la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES) qui voit le jour.

Si toutes les microstructures que nous venons de voir, bien qu'apparemment éparses, sont constitutives de l'Organisation Internationale de la Francophonie, il faudra attendre le 20 mars 1970, lors de la signature à Niamey (Niger) par les représentants de 21 États et gouvernements de la Convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) pour voir l'organisation à peu près sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Comme l'indique en substance le site web[\[17\]](#) de l'Institution :

Nouvelle organisation intergouvernementale fondée autour du partage d'une langue commune, le français, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux. Le projet francophone a sans cesse évolué depuis la création de l'ACCT devenue, en 1998 l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et, en 2005, l'Organisation internationale de la Francophonie (...). Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelé « Sommet de la Francophonie » se réunit pour la première fois en 1986 à Versailles (France), à l'invitation du Président de la République française François Mitterrand. 42 États et gouvernements y participent et retiennent quatre domaines essentiels de coopération multilatérale : le développement, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information

scientifique (...). Ces concertations politiques au plus haut niveau ont progressivement renforcé la place de la Francophonie sur la scène internationale, tout en élargissant ses champs d'action et en améliorant ses structures et modes de fonctionnement

Pour être plus conforme à la dimension politique qu'elle a acquise, la Francophonie est dotée sur décision du Sommet de Cotonou (1995, Bénin) d'un poste de Secrétaire général, clé de voûte du système institutionnel francophone. Abdou Diouf, ancien Président de la république du Sénégal, est élu Secrétaire général de la francophonie au Sommet de Beyrouth en 2002. Il impulse une nouvelle dynamique à l'Organisation dans ses deux volets : les actions politiques et la coopération pour le développement. Une nouvelle Charte de la Francophonie adoptée par la Conférence ministérielle à Antananarivo (Madagascar) en 2005, rationalise les structures de la Francophonie et ses modes de fonctionnement et consacre l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ainsi, à la culture et à l'éducation, domaines originels de la coopération francophone, se sont ajoutés, au fil des Sommets, le champ politique (paix, démocratie et droits de l'Homme), le développement durable, l'économie et les technologies numériques.

Sans davantage s'étendre dans cet exercice d'historisation de l'institution à proprement parler, on peut aisément dire que les éléments ici retenus permettent non seulement de rendre compte de la genèse d'un projet (La Francophonie), des circonstances ou conjonctures particulières qui ont influencé, voire présidé à sa mise en œuvre, mais également de mettre en évidence ses enjeux idéologiques, tant sur le plan politique qu'économique. Il nous semble que cette historisation, bien que non exhaustive, permet de se faire une idée concrète de la nécessité pour la France de se réinventer. Sensible aux variations conjoncturelles globales susceptibles d'entamer peu ou prou sa mainmise sur ses « territoires » il y a pour elle une urgence : mettre en place au plus vite dans un espace qu'il lui faut absolument contrôler, un noyau systémique capable de fluctuer au gré de ses convenances. Ainsi, les nouvelles formes d'organisations répondent-elles à cette nécessité systémique, maintenir un champ global d'influence en fusionnant les domaines d'intervention. Il ne serait donc pas exagéré de parler de vice rédhibitoire lorsqu'on se réfère à cette organisation. D'autant plus que dès sa constitution sous la forme actuelle, certains de « ses pères fondateurs » y voyaient l'expression d'une sorte de thérapie, notamment à travers l'outil de la

langue française. Ainsi, Léopold Sédar Senghor[18] n'avait de cesse de rappeler que : « *Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française* ». Et le site de l'institution de signaler que cette *formule reflète la philosophie des pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle*. Notons cependant qu'à la question de savoir si l'OIF était enfin débarrassée de toutes les prétentions néo-impérialistes qui l'entourait depuis ses origines, le professeur Jacques Barrat[19], au cours d'un entretien réalisé en mai 2004, répondrait assez subtilement, prenant soin de reprendre à son compte la citation de Senghor :

« Oui. Totalemment. D'ailleurs ses pères fondateurs s'appellent Bourguiba, Sihanouk, Senghor, Amani Diori, etc. Comme chacun le sait, la francophonie est née d'un désir exprimé hors de France et comme le disait si bien Léopold Sedar Senghor : *Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux - la langue française*. Plus encore il aimait à ajouter : *La colonisation a été une aventure humaine. Comme toute aventure humaine, elle a charrié de la boue et de l'or. Pourquoi ne faudrait-il prendre que la boue et ne pas retenir les pépites ?*»,

Il n'échappe à personne du moins, à aucun observateur averti, que « cet outil merveilleux » appelé langue n'est en réalité que la partie émergée de l'Iceberg. La partie immergée étant quant à elle très exactement la mise en œuvre pratique de la *colonialité du pouvoir*. Si la métaphore de Senghor reprise par Barrat lui sert davantage à « justifier » et à « légitimer » de l'intérieur même des choses[20] - son auteur étant par ailleurs sénégalais d'origine - la pertinence d'une Francophonie institutionnelle, cette même métaphore est, peut-être sans que son « repreneur » ne s'en rende compte lui-même, l'expression d'un colonialisme assumé - à moins qu'il ne s'agisse d'un pur cynisme. A quelle humanité fait-il allusion en utilisant la notion *d'aventure humaine* qu'il reprend à son compte ? A l'humanité blanche *supériorisée* dans ses rapports troubles à l'autre au moment colonial ou, au contraire, à l'humanité noire *infériorisée* ? Ces interrogations demeurent d'actualité autant que le *contentieux* historique lui-même.

Par ailleurs, les références à la *boue* et l'*or* charriés par une prétendue *aventure humaine, formule* cherchent à susciter, du côté des victimes, une espèce de magnanimité et confère du même coup un semblant d'humanité à l'œuvre coloniale. Mais aussi et paradoxalement, nous avons là l'outrance et le cynisme occidental caractéristiques d'une tragédie dont les fantômes, inexorablement,

continuent de hanter le présent. En effet, l'idée de *l'or* peut, en plus de sa matérialité, référer à la richesse, à l'opulence au moment de l'exploitation des ressources naturelles du continent et de ses peuples. La boue, en revanche, figure un état d'abjection, de déchéance ou de profonde misère, en plus d'être ce simple dépôt plus ou moins liquide d'une matière quelconque, qui sert, dans le contexte de la présente métaphore, à atténuer les horreurs de ce drame humain, et elle fait aussi, et malheureusement, référence à l'indigène dépossédé, diminué dans son humanité. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques de la *colonialité du pouvoir* : inferioriser, diminuer le colonisé. Ce qui fait écho à un adage bien africain, lequel dit très exactement ceci : « *A trop vouloir vider l'abcès de son pus, il finit par en sortir du sang* ».

Ainsi, si pareilles références qui édulcorent quasi systématiquement, voire naturellement, la réalité des faits historiques n'honorent évidemment pas leurs auteurs, il reste qu'elles permettent pas seulement de mettre en évidence un système de prédation des ressources naturelles au détriment des populations autochtones, mais qu'elles révèlent également des traitements parfois dénués de toute humanité à l'endroit de ces derniers. Il s'agit d'un système d'exploitation qui a fondamentalement partie liée avec un capitalisme des plus sauvages et tout ce qu'il comporte d'avatars. Si donc :

L'histoire, nous dit Sami Tchak[21] en réponse à Alain Mabanckou[22], a toujours été orientée et ce les intellectuels et historiens qui la font en étant des esprits d'une époque, d'un contexte. A aucun moment, elle n'a été neutre, il a fallu donner une certaine lecture de la monarchie pour justifier l'avènement de la République, et les Ki-Zerbo se sont déjà battus contre une certaine histoire de l'Afrique, en proposant la leur, elle aussi orientée d'une certaine façon. La « victime » n'est pas plus objective que le « bourreau », ils n'ont tout simplement pas les mêmes intérêts à un moment donné. Ce qui choque ici, ce n'est pas le caractère subjectif ou orienté de l'Histoire, c'est l'institutionnalisation de cette subjectivité »,

Il reste que, sur ce coup, et pour parler comme Aimé Césaire[23], « L'Europe est indéfendable ».

Pour finir, il nous semble que questionner d'une part la double altérité de Léopold Sédar Senghor et de l'autre, la biographie du professeur Jacques Barrat pourrait s'avérer utile pour la compréhension de la dimension heuristique des propos

tenus et repris par l'un et l'autre.

Mais qu'en est-il de la *colonialité du savoir* ?

AUF et IRD, deux faces d'une même pièce au service de la *colonialité du savoir*.

Brièvement évoquée en introduction avec Escobar **et** Restrepo notamment, la *colonialité du savoir* est l'autre envers/incorrect, « l'envers » de la domination « occidentale ». Ici nous voulons mettre en évidence deux processus parallèles : en même temps que se mettait en œuvre la nouvelle forme de domination politique et économique de la France sur ses « anciennes » colonies, nouvelles formes censées se substituer en « douceur » à la monstruosité du colonialisme, se développait l'œuvre de domination culturelle et scientifique. Et pour illustrer cette thèse, nous nous proposons de soumettre, de manière brève, à l'examen de l'histoire, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), d'une part, et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), de l'autre. L'idée étant de montrer que comme d'autres organisations, ces structures dont la vocation est évidemment scientifique, sont porteuses du germe de *colonialité*, et constituent à terme, une forme subtile de domination.

Née dans le sillage de l'OIF, l'Agence Universitaire de la Francophonie est une des nombreuses structures au cœur du projet de la Francophonie institutionnelle. Répondant à l'appel de l'Université de Montréal, du 8 au 13 septembre 1961, les représentants de plusieurs universités dans lesquelles le français est l'une des langues principales d'enseignement ont décidé de créer cette entité.

L'association des universités entièrement ou partiellement de langue française, l'AUPELF - c'était son sigle à l'origine - avait pour objectif principal d'instituer un lien de coopération entre les universités de langue française sous la forme d'une association internationale, établie sur la base de modèles déjà existant, notamment pour les universités anglophones et hispanophones. Cette référence aux modèles déjà existants renvoie au retard pris par l'empire colonial français face aux empires coloniaux anglais et espagnol. En bref, après les sommets de 1989, 1998 (qui consacre la nouvelle appellation AUF), de 1999 et 2001 qui transforment peu à peu l'agence en organisme aux objectifs bien ciblés, en 2006 et 2010, l'AUF met en place la première programmation quadriennale (2006-2009) qui correspond aux objectifs et priorités inscrits dans le Cadre

stratégique décennal de la Francophonie institutionnelle et la seconde programmation quadriennale qui voit l'AUF engager une réforme profonde de son architecture. Elle modifie sa structure par programmes qu'elle remplace par trois objectifs stratégiques, et adopte une démarche par projet. En 2014, l'AUF engage sa troisième programmation quadriennale. Elaborée sur le thème de l'université moteur du développement des sociétés, elle se structure selon quatre (4) axes : la formation, la recherche, la gouvernance universitaire et le rayonnement international et la vie associative.

Comme on peut le voir, même si l'AUF s'est énormément développée à ce jour, son lien avec le giron colonial n'est pas rompu. Et pour cause : la France doit absolument garder son influence, notamment dans les domaines définis par les axes retenus, à savoir : la formation, la recherche, la gouvernance universitaire, le rayonnement international et la vie associative.

Mais qu'en est-il de l'IRD ?

Comme précédemment indiqué, l'IRD n'est pas, à proprement parler, liée directement à l'OIF mais il n'en demeure pas moins que, par le biais de sa double tutelle (celles du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère des affaires étrangères et européennes), le lien est très vite établi. A l'inverse de l'OIF qui a connu une interruption relativement longue (24 ans), entre sa création en 1926 et sa reprise en 1950, l'actuelle IRD n'a clairement pas vécu cette situation.

En effet, dès sa mise en œuvre en 1937 sous le nom de Création du Comité consultatif des recherches scientifiques de la France d'outre-mer et du Conseil supérieur de la recherche scientifique pour la coordination de la recherche nationale, cette institution avait pour mission d'organiser « la science coloniale ». En 1943, alors même que la métropole vit au son des bombardements allemands, elle crée l'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC) qu'elle place sous l'autorité du Secrétaire d'État à la marine et aux colonies. Le Conseil d'Administration de l'Office est présidé par le directeur du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Les missions de l'ORSC sont alors de constituer un corps de chercheurs, de créer une formation scientifique de haut niveau spécialisée dans le monde tropical et de mettre en place un réseau de centres de recherche dans l'outre-mer français.

Entre 1944 et 1953, l'Office de la recherche scientifique coloniale (ORSC) change deux fois d'appellation. Il va d'abord s'appeler Office de Recherche Scientifique d'Outre-Mer (ORSOM) avant de devenir Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORTOM). Au moment des indépendances des pays africains francophones notamment, l'ORSTOM se transforme à nouveau pour mieux s'adapter. Ainsi une nouvelle tutelle conjointe est établie. Le Ministère de l'éducation nationale ainsi que le Secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la communauté assurent désormais son bon fonctionnement. Sur le plan de ses nouvelles missions, il s'agit désormais d'entreprendre des recherches fondamentales en vue du développement des pays tropicaux et d'inaugurer une politique de coopération scientifique et technique avec les pays du tiers-monde, un objectif qui semble rencontrer celui poursuivi subtilement par L'OIF, au lendemain de la seconde guerre mondiale.

En 1984, l'ORSTOM connaît une nouvelle et profonde réforme. Le Décret du 5 juin 1984 fixe les principes de son organisation actuelle. L'Office change définitivement de nom et prend celui d'Institut français de recherche scientifique et technique pour le développement en coopération. Il conserve toutefois à l'identique son acronyme. C'est à la faveur du Décret du 5 novembre 1998 que l'ORSTOM devient l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Il garde la double tutelle du ministère de la Recherche et de celui de la Coopération. En revanche, son statut évolue pour devenir celui d'un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST). Ses missions toujours en perpétuelle adaptation. Il s'agit de promouvoir et de réaliser des recherches scientifiques et techniques susceptibles de contribuer de façon durable au progrès économique, social et culturel des Pays en développement.

Si, dans le cadre plus général de l'OIF et plus spécifiquement celui de l'AUF, il peut paraître difficile de reprocher à la France d'éventuelles velléités néo-impérialistes, à tout le moins sous l'angle de *la colonialité du savoir* qui fait l'objet du présent article, du fait notamment de son ouverture à d'autres pays et territoires n'appartenant pas nécessairement à sa sphère de « tutelle historique » (même si on peut toutefois objecter le désir obsessionnel et subtil de continuer de l'étendre). Toujours est-il que l'examen minutieux des missions ainsi que des objectifs de cette institution de recherche devenue tour à tour ORSC, ORSOM, ORSTOM et aujourd'hui IRD, constitue sans nul doute la meilleure clé de lecture du phénomène. En effet, avec cette dernière structure dont l'action a été quasi

ininterrompue depuis ses origines en 1937, la France s'est comme assurée de garder directement une mainmise qui ne lui sera pour ainsi dire jamais disputée par ses anciennes colonies.

Au-delà du contexte constitutif de la mise en œuvre de ces structures (AUF et IRD), on peut voir et donc affirmer que la France, à travers les différentes politiques de leur administration respective, s'est employée à demeurer seule « maîtresse du jeu ». En effet, qu'il s'agisse de l'IRD (qui reçoit directement des instructions de l'Etat français via ses deux ministères de tutelles) ou de l'AUF (qui en reçoit plutôt indirectement puisqu'elle est officiellement une Agence de l'OIF qui est une organisation internationale) c'est le principe de contrôle qui est au cœur du projet. Les thèmes et les lieux de recherche pour ce qui est de l'IRD notamment sont, pour ainsi dire, imposés. Ils doivent impérativement répondre à des besoins préalablement identifiés et correspondre à des agendas déterminés. Les financements accordés aux chercheurs africains doivent eux aussi répondre à ce type d'impératifs, lesquels s'inscrivent dans une politique de recherche d'ensemble. La nature des thèmes de recherche retenus ou les programmes spéciaux, suivant les zones géographiques, doit correspondre aux thèmes prioritairement identifiés et retenus par une politique d'ensemble définie dans le cadre de l'Etat souverain. On voit très mal, dans ce contexte, un chercheur africain financé ou subventionné par une telle structure, sortir des cadres imposés préalablement pour s'autonomiser. D'ailleurs les conditions d'obtention de ce type de financement est/sont subordonnées à des contrats qu'il convient impérativement de respecter.

Ainsi, malgré ses plus beaux atours (coopération, développement soutien technique partage linguistique et culturel, universalisme), l'Organisation Internationale de la Francophonie ne peut se poser comme un instrument de rupture de la politique de la France héritée de la colonisation. Au contraire, cette institution porte en elle le germe du continuum historique que toutes les belles déclarations officielles ne sauront annihiler. La Francophonie est donc à la fois l'expression de la *colonialité du pouvoir* de la France sur ses anciennes colonies en même temps qu'elle est celle de la *colonialité du savoir*, à travers notamment toutes les institutions de recherches qui accompagnent des actions dont l'IRD est en quelque sorte le symbole.

Cela étant dit, en quoi la Francophonie institutionnelle s'institue-t-elle précisément en *Franco-folie* ? Rappelons que l'idée de « folie », que nous accolons

au radical « franco », nous sert de support, d'appui pour rendre compte d'abord des incohérences et ensuite des incongruités de la France et son *machin*^[24] appelé Francophonie, et s'inspire de l'idée d'une crise de schizophrénie qui a pour caractéristique spécifique une grave division de la personnalité et la perte du contact avec la réalité. C'est en effet, de notre point de vue, la seule explication plausible, capable de justifier objectivement le cynisme observé aussi bien par la France des Droits de l'Homme que par la Francophonie des Sommets de Cotonou (1995, Bénin), de Beyrouth (2002, Liban), d'Antananarivo (2005, Madagascar) qui avait librement et unanimement souscrit à l'idée d'intégrer, nous l'avons indiqué plus haut, le champ politique (paix, démocratie et droits de l'Homme) notamment, à ceux déjà existant, constitués de la culture et à l'éducation. Pour rendre compte de ce paradoxe, ou plus exactement de ce reniement des valeurs communes, entériné par les grandes rencontres officielles, deux événements tout à fait singuliers qui ont eu lieu, l'un en 2016 notamment l'élection présidentielle du 27 août au Gabon et l'autre, à Erevan en Arménie en 2018, avec l'élection de la Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie ressortissante du Rwanda, vont nous servir d'exemple. Ces deux événements permettent de rendre compte du double jeu, sinon du double langage aussi bien de l'institution que de la France^[25], toute chose qui fait penser effectivement à une crise de folie, fut-elle institutionnelle.

Du double langage institutionnel au service des intérêts de la seule France

S'il est un projet qui reste controversé dans son principe et ses motivations, c'est bien celui de la Francophonie, tel qu'il a été établi conjointement par l'ancienne puissance coloniale française et par certains représentants prestigieux de ses anciennes colonies. L'essentiel de la défiance porte sur une forme de domination insidieuse, aussi bien linguistique que politique, les critiques les plus virulents allant jusqu'à dénoncer une tentative de « camoufler l'entreprise néocoloniale, pervertissante et profondément mensongère des puissances financières de l'ancienne métropole sur les fragiles économies du continent » (Ludovic Obiang, 2010 :14).

Gabon : la Présidentielle d'août 2016

Le 24 septembre 2016 restera sans nul doute au Gabon, mais aussi dans la communauté francophone d'Afrique et d'ailleurs, une date mémorable à plus

d'un titre. C'est en effet un moment où les termes tels que forfaiture, ridicule, cynisme, violence et indifférence ont été portés, pourrait-on dire, à leur paroxysme, au terme d'un véritable simulacre de processus électoral ou plus exactement dans le processus de « désignation » du dirigeant de ce petit pays d'Afrique central. Dans six des neuf provinces que compte le Gabon, Ali Bongo était battu de toute évidence dans les urnes par son adversaire Jean Ping[26], comptable lui aussi de la gestion scabreuse du pays durant les 30 dernières années. Il serait malgré tout déclaré vainqueur de cette présidentielle par la Cour constitutionnelle appelée depuis lors « tour de piste » du fait de décisions qui ne penchent que du côté du système en place depuis bientôt une trentaine d'années. Le plus grave dans cette situation est malheureusement le mutisme assourdissant et coupable d'une « communauté internationale » aux abonnés absents, malgré l'impression de forte implication qu'elle a donné dès le début du processus électoral.

Signalons qu'à ce jour, très peu de pays comptant sur la scène internationale ont officiellement reconnu l'élection du président déclaré élu par la cour constitutionnelle, ni même envoyé des félicitations officielles. Les institutions internationales, à l'instar de l'Union Africaine, l'Union Européenne et l'Organisation internationale de la francophonie(OIF) ont émis de sérieux doutes quant à l'organisation, le déroulement ainsi que la désignation du vainqueur de ce scrutin et donc sur les résultats proclamés. La France de Hollande est restée évanescence sur le sujet, celle de Macron a attendu le 09 août 2017, soit près d'une année après l'élection, pour adresser un courrier[27] au « chef » de l'Etat gabonais à l'occasion de la célébration de l'indépendance. Il faut dire que Paris n'a jamais reconnu formellement l'élection du président gabonais.

Toutefois, si la France officielle assure le « service minimum » en s'alignant presque malgré elle sur la même position que d'autres institutions (Union Européenne, Union Africaine notamment) ayant, elles aussi, participé à l'observation de cette élection présidentielle, elle est loin de se contenter de cette position. Il faut dire qu'une donnée essentielle concernant le Gabon détermine en réalité la politique de la France en son égard. Le pays dispose d'énormes réserves de pétrole, de manganèse de fer, d'or de bois et de nombreuses autres ressources naturelles essentielles à l'économie et au rayonnement de la France. Mais, cet intérêt de la France pour les richesses du Gabon s'est toujours matérialisé au détriment des populations de ce pays comme c'est d'ailleurs le cas pour les autres

pays anciennement colonisés par ce pays. En témoignent actuellement les remous que sa présence suscite au Mali.

C'est donc justement cet intérêt essentiel porté au sol et au sous-sol de ce pays qui va en dernière instance (re)définir la position de la France, au mépris d'une mascarade électorale qui remet en question l'état de droit dans une « démocratie » et des organisations dont elle est, elle-même pourtant, membre (Union Européenne et Organisation Internationale de la francophonie). Le fait est que les enjeux sont tellement colossaux pour la France qu'ils finissent par justifier la collusion entre la France officielle et les organisations internationales, d'un côté et entre cette même France, officieuse, et celle, opaque, sombre, des affaires sur le continent noir, d'un autre côté.

Dans le cadre de l'OIF c'est, disons-le, sous la pression de la société civile gabonaise et la diaspora gabonaise en France, aidée en cela par un certain nombre d'organisations non gouvernementales internationales (Brainforest et le mouvement Tournons la page notamment), que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a finalement produit, près d'un an plus tard, un rapport sur lesdits événements. La Francophonie rappelle en effet dans ce rapport que Bruxelles et d'autres partenaires du Gabon (UE et UA) ont demandé un recomptage des voix. Dans le document, validé par Michaëlle Jean secrétaire générale de l'institution à l'époque, l'organisation constate que la Cour constitutionnelle a annulé les résultats de 21 bureaux de vote dans l'Estuaire, soit 10 000 voix, sur demande d'Ali Bongo, alors que cette même cour a rejeté la demande de Jean Ping portant annulation des résultats dans le Haut-Ogooué, « cœur du contentieux ». *Cette différence de traitement entre les résultats du Haut-Ogooué et ceux de l'Estuaire* précise le rapport, *n'a pas permis de lever tous les doutes sur la sincérité des résultats tels qu'issus des urnes* »[28].

Ainsi donc, l'institution qui, depuis Cotonou (1995, Bénin), Beyrouth (2002, Liban), Antananarivo (2005 Madagascar), a fait du champ politique une variable essentielle de son fonctionnement en y promouvant la paix, le respect de la démocratie et des droits de l'Homme se contente, dans son rapport, de n'émettre qu'un « doute » sans condamnation ni même menace de sanction à l'endroit du pouvoir gabonais. On peut dès lors comprendre le ballet diplomatique qui s'en est suivi : visite d'Idriss Deby du Tchad, de Faure Gnassingbé du Togo et d'Alassane Ouattara de Côte d'Ivoire. Un ballet diplomatique dont le but était, on l'a compris, de donner une « légitimité » non conférée par les urnes au pouvoir « mis en

place » au Gabon sachant que ces mêmes figures de l'Afrique noire francophone, membres naturellement de l'OIF, souffrent elles-mêmes de ce manque de « légitimité » auprès de leur propre peuple ; d'où une certaine solidarité à l'endroit d'un « pair » en difficulté, justifiant ainsi de manière concrète le concept de « communauté de souffrance »(c'est un doux euphémisme).

Le moment qui nous paraît symptomatique de cette opacité et qui fait justement penser à l'idée de crise de schizophrénie, toute chose qui justifie le titre de cet article, est le 20 mars 2018, moment où, répondant aux questions du député membre de la commission des affaires étrangères, élu du Haut-Rhin Bruno Fushs, sur l'état de santé du « président » du Gabon, M. Le Drian, Ministre des Affaires étrangères français répondra[29] : « *Le gouvernement gouverne, la nouvelle Assemblée nationale issue des législatives a été installée.* », avant de conclure : « *Le président Bongo a été victime d'un AVC, il se remet au Maroc et on peut espérer qu'il pourra reprendre ses activités normalement. Il a été élu, l'Assemblée nationale a été élue, il y a un gouvernement, les institutions fonctionnent. La réalité est celle-là* ». Il s'agit, on l'a compris, d'une déclaration en totale contradiction avec la ligne directrice officielle de l'Etat français. Rien d'étonnant car cette attitude, loin d'être nouvelle, est bien inscrite dans le jeu politique français, y compris dans sa propre politique intérieure.

Plus étonnant, dans la retranscription officielle de cet échange parlementaire sur le site du ministère des affaires étrangères français, les trois dernières phrases de l'intervention du ministre qui reconnaissent ouvertement la légalité et la légitimité du pouvoir établi au Gabon avaient purement et simplement disparu. S'agissait-il, au regard de ce qui vient d'être dit, d'une suppression volontaire visant à cacher à l'opinion les propos embarrassant tenus, au cours d'une commission parlementaire, par le ministre et qui engage l'Etat français - dans ce cas, le jeu de l'opacité et du double langage de la France utile à l'exercice de la *colonialité du pouvoir* s'expliquerait, car l'intérêt et non le bon sens guide l'esprit - ; ou, au contraire, s'agit-il plutôt d'un dédoublement pathologique qui rappelle en effet une schizophrénie dont le ministre et partant l'Etat ne serait pas conscient. Cette dernière hypothèse ne peut cependant être recevable au regard du niveau d'intervention.

La Francophonie au service du marchandage français : Cas du Rwanda

Si d'après M. Olivier Nduhungirehe[30] il ne fait pas de doute que son pays, le

Rwanda, n'a jamais quitté officiellement l'Organisation Internationale de Francophonie qu'il avait intégré en 1970, il n'a échappé à personne qu'un contentieux historique et relativement récent^[31] trouble les relations entre ce petit pays des Grands Lacs et la France. Si cette relation avec l'institution n'a pas été interrompue formellement, le Rwanda a officiellement rompu ses relations diplomatiques avec la France en 2006, à la suite de l'émission de mandats d'arrêt par le juge français Jean-Louis Bruguière contre des proches de Kagamé pour leur implication supposée dans le génocide de 1994. S'instaure alors une relation des plus tendues entre les deux capitales qui durera trois années. Le 29 novembre 2009, Paris et Kigali rétablissent leurs relations diplomatiques. Sauf que dans le même temps, le Rwanda de Paul Kagamé fait son entrée dans le Commonwealth. Ce choix hautement stratégique pour le Rwanda porte, pour de nombreux analystes, un coup dur à l'influence de la France dans cette partie de l'Afrique.

Notons que le Rwanda qui n'est pas une ancienne « possession » française (même s'ils ont entretenu durant ses phases coloniales allemande et belge des rapports étroits mais à la fois troubles) constitue toutefois pour la France un enjeu géostratégique de taille *a fortiori* depuis son adhésion au Commonwealth, d'où l'urgence pour elle de solder enfin ce contentieux laissé en suspens depuis bientôt trop longtemps, en réintégrant ce petit pays dans son escarcelle, mais à quel prix ?

Rappelons que la France est sans cesse présentée - par elle-même le plus souvent - comme le pays des droits l'Homme et du citoyen, cette belle étiquette qu'elle a héritée de la révolution de 1789. Rappelons également que depuis les Sommets de Cotonou (1995, Bénin), de Beyrouth (2002, Liban), d'Antananarivo (2005 Madagascar) le champ politique, à travers notamment la promotion de la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, fait partie intégrante de la Francophonie institutionnelle. A ce double titre elles sont tenues, l'une et l'autre (La France et la Francophonie) ayant souscrit à ces principes fondamentaux, de veiller non seulement à leur respect, mais également à leur application.

Or précisément le choix ou plus exactement, la désignation de l'actuelle Secrétaire Générale de l'Organisation, M. Louise Mushikiwabo, ancienne ministre rwandaise des Affaires étrangères est loin de faire l'unanimité au sein même de l'organisation, malgré le puissant lobbying de la France. Le fait est que le pays est montré du doigt pour son manquement aux règles démocratiques, aux libertés fondamentales et aux droits individuels. L'ONG Reporters sans frontières estime

que Kigali pratique « censure, menaces, arrestations, violences, assassinats » contre les journalistes qui osent dénoncer l'autoritarisme de ses dirigeants. Ce qui constitue une violation des règles.

De plus, sans jamais avoir quitté officiellement la Francophonie, le Rwanda a fait de la langue anglaise la langue obligatoire à l'école et a rejoint le Commonwealth. Lorsque que l'on considère ces deux seuls éléments objectifs, le secrétariat de l'Organisation n'aurait pas dû objectivement échoir au Rwanda ; l'avoir fait, c'est, on peut le dire, remettre en cause tous les principes de l'Institution.

Seulement, même si certaines voix se plaisent à dire, c'est le cas notamment des médias français, que l'on considère à tort la Francophonie comme le pré carré français, les faits parlent d'eux-mêmes. L'une des priorités du président français en Afrique est le rétablissement de l'axe Paris-Kigali. Il ne s'agit pas pour la France d'une simple normalisation de relations entre les deux capitales. Paul Kagamé est un leader charismatique et bien écouté sur le continent. Son programme de développement économique et social plaide en sa faveur. Il s'agit donc pour la France, en soutenant la nomination du Rwanda à la tête de l'OIF, de s'attacher officiellement les services d'un allié de taille sur le continent.

Dans les deux cas abordés, l'observance du double langage de la France, l'opacité qui caractérise ses rapports à l'institution (elle affirme n'user d'aucune influence et n'avoir aucun intérêt caché, propos démentis par les faits), comme aux anciennes colonies qui en sont membres ne fait guère de doute. A moins de considérer en effet que les actions, toutes les actions, aussi bien de la France en tant qu'Etat démocratique et souverain que de l'Organisation Internationale de la Francophonie, menées dans le cadre de leurs interventions diplomatiques respectives auprès des anciennes colonies, que des membres de l'organisation, relèvent absolument

du *pathologique*,

ce qui expliquerait leur apparente incohérence. Si pareille hypothèse devait être retenue comme plausible, ce qui n'est heureusement pas le cas, même si cette idée nous sert de fil conducteur dans la présente analyse,

cela supposerait que tous les États (anciennement colonisés, ainsi que les pays membres de l'organisation) seraient tous dans une sorte de transe non seulement collective, puisqu'aucun d'eux ne serait épargné, mais également pathologique. Or, le fait est que la *pathologie*

dont il est question ici n'est ni plus ni moins qu'une *pathologie* circonstancielle, contextuelle. Elle n'a rien à voir sur le fond avec le domaine de la santé mentale puisqu'on parle de schizophrénie à proprement parler, mais est mue au contraire par des intérêts stratégiques importants (ressources naturelles, débouchés économique, marchés, zones d'influences, etc.) et des relations d'une puissance, la France, avec les autres, ses anciennes colonies notamment. Ainsi, la rupture qui devrait caractériser la nature des nouveaux rapports liant l'ancienne métropole aux anciennes colonies pour ne parler que d'elles, n'est visiblement pas au rendez-vous. C'est en cela que parler de

Franco-folie

constitue pour nous le meilleur moyen de rendre compte de la réalité en œuvre dans ce type de relation, qui n'est pas souvent immédiatement perceptible. Ne perdons pas de vue qu'en règle de droit, la « folie passagère », tout comme la folie tout court, peut être requise par un avocat pour excuser les faire et dire d'un présumé coupable, fussent-ils atroces.

Toute chose qui fait réagir Jean

Claude de l'Estrac, candidat malheureux à la succession d'Abdou Diouf. En 2014, il dit dans les termes suivants:

« D'abord

que le choix du secrétaire général de l'OIF continue d'être l'affaire de deux grands pays du Nord, la France et le Canada, et nous n'avons donc pas avancé d'un iota sur le plan de la démocratisation de l'organisation depuis le sommet de Dakar en 2014. (...) L'OIF continue d'obéir aux calculs et intérêts diplomatiques de Paris. Le problème n'est pas de savoir ici s'ils sont bons ou mauvais. Seulement de noter que le choix de Mme Mushikiwabo obéit à une logique concoctée par la France pour se réconcilier avec Paul Kagamé. Cela n'a rien à voir avec la francophonie »¹.

Ainsi, *De*

la francophonie à la franco-folie des rapports de pouvoir en Afrique : cas de l'élection présidentielle du 27 août 2016 au Gabon que nous

aurions pu tout aussi bien intituler par *De*

la francophonie à la cacophonie des rapports de pouvoir en Afrique : cas de l'élection présidentielle du 27 août 2016 au Gabon,

du fait notamment de l'indiscernabilité ainsi que de l'incohérence des rapports qui structurent l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), est en fait un voyage, pas nécessairement agréable du fait des « rencontres » et « découvertes » souvent impromptues et incongrues - certes brèves mais marquantes - ; c'est aussi une invite au questionnement profond des relations qui unissent dans une temporalité ininterrompue, deux altérités dont l'autonomie n'est, pour ainsi dire, jamais acquise pour l'une tandis que l'autre n'a de cesse d'user subrepticement d'ingéniosité pour maintenir, le plus longtemps possible, le statu quo dans la nature des rapports qui les unissent.

Notre propos, tout comme Quijano

bien avant nous, est de mettre en exergue ce phénomène quasi invisible que l'on désigne par le concept de *colonialité*, lequel s'exprime ici par le biais de la Francophonie, une institution officiellement présentée comme devant servir, par le truchement de la langue française, à promouvoir les cultures de ses nombreux membres - eux-mêmes anciennes colonies françaises pour

la plupart – les valeurs de liberté individuelles et de démocratie au sein de la communauté. Loin de s’inscrire en rupture de ce qui devrait être son ancêtre (le colonialisme), la *colonialité* est très exactement le continuum de ce « monstre », pour parler comme Olivier Lecour Grandmaison qualifiant le code de l’indigénat, qui est en fait une dimension omniprésente de la modernité. Cette *colonialité du pouvoir* et du *savoir* se traduit subrepticement dans les rapports internationaux par la mise en avant de la langue, ciment de cette supercherie.

Bibliographie

Arturo Escobar, Arturo, et Restrepo, eduardo, « Anthropologies hégémoniques et colonialité », *Cahiers des Amériques latines*, 62, 2009, mis en ligne le 31 janvier 2013, consulté le 17 juillet 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/cal/1550> ; DOI : 10.4000/cal.1550

Azan, Paul, *L’armée indigène nord-africaine*, Paris, Ch-Lavauzelle & Cie 1925, p. 39.

Balandier, Georges, 1980, *Le Pouvoir sur scènes* Paris, PUF, 188p.

Dussel, Enrique, 1995, « *Eurocentrism and modernity* » in Beverley J., Oveido J. and Aronna M., eds, *The postmodernism debat in latin America*, Durham, Duke University Press 65-76.

Fainzang, Sylvie 1986, *L’intérieur des choses* Maladie divination et reproduction sociale chez les Bisa du Burkina Paris Harmattan 1986 204 p.

Grandmaison, Olivier Le Cour, 2010, *De l’Indigénat. Anatomie d’un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l’empire français*, La Découverte/Zones, 197 pages ;

2005, *Coloniser.*

Exterminer. Sur la guerre et l’État colonial, Paris, Fayard, 374 pages

Bourdieu, Pierre, 1998, *Contre-feux : propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris : Liber-Raisons d'agir.

Wacquant, Loïc, 2006, *Parias Urbains. Ghetto, Banlieues, Etat*, Paris La Découverte

Lavou Zoungbro, Victorien, "Les blancs de l'histoire: Cocorí ou la fable des noirs du Costa Rica", *Tigre II*, Université Stendhal, Grenoble, 2001, pp.109-124.

<http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/af>

<http://journals.openedition.org/remi/5365>

; DOI : 10.4000/remi.5365

http://scd.rfi.fr/sites/filesrfi/rapport_oif_1.pdf

<http://www.rfi.fr/afrique/20170815-le-monsieur-le-president-macron-bongo-fait-grand-bruit-libreville>

<https://www.francophonie.org/une-histoire-de-la-francophonie.html>

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/08/il-a-ete-elu-quand-le-quai-d-ors-ay-censure-les-propos-de-le-drian-sur-ali-bongo_5447518_3212.html

https://www.opinion-internationale.com/2018/06/11/jean-claude-de-lestrac-la-francophonie-a-besoin-dun-nouveau-souffle_54003.html

Levy, Joseph, « Colonialité », in *Anthropen.org*, Paris, Éditions des archives contemporaines. 2018

Obliang, Ludovic, 2010 *Le Dipoula de Sti et Pahé : un Titeuf mal noirci ? Endroit et envers de la Francophonie à travers une bande dessinée franco-gabonaise*, Alternative Francophone vol.1, 3(2010), 114-127.

Poiret, Christian, 2011, « Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et « Noirs » », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27 - n°1 | 2011, mis en ligne le 01 juin 2014, consulté le 30 avril 2019.

Quijano Anibal, 'Race' et colonialité du pouvoir, *Mouvements*, 51, 2007, pp.111-118.

Bush, Ruth et Ducournau, Claire, « La littérature africaine de langue française, à quel(s) prix ? », *Cahiers d'études africaines* 2015, 219 | mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 16 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/18218>

Schuft, Laura, « La « colonialité du pouvoir » en Polysésie française : de l'institutionnel à l'intime », *REVUE Asylon(s)*, N°11, mai, Quel colonialisme dans la France d'outre-mer ?2013: <http://www.reseau-terra.eu/article1279.html>

Walter Mignolo, « Géopolitique de la connaissance, colonialité du pouvoir et différence coloniale », *Multitudes*, 2001/3 n° 6, p. 56-71. DOI : 10.3917/mult.006.0056

¹https://www.opinion-internationale.com/2018/06/11/jean-claude-de-lestrac-la-francophonie-a-besoin-dun-nouveau-souffle_54003.html